

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 10 (1922)

Heft: 140

Artikel: Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257381>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

jeunesse en décembre 1920. On lui a enfin donné l'occasion de développer son idée au sein du Conseil national. M. Waldvogel invite le Conseil fédéral à examiner si, pour des motifs d'ordre éducatif, hygiénique, économique et national, il n'y aurait pas lieu d'astreindre la jeunesse suisse tout entière à un service civil d'une durée de six mois. Il serait prévu pour les jeunes gens du sexe masculin des travaux manuels en plein air, travaux agricoles, forestiers, etc. Les jeunes filles seraient initiées au travail ménager, aux soins à donner aux petits enfants, au service de gardes-malades, d'assistance et aux diverses œuvres d'utilité publique. Elles apprendraient aussi le jardinage. Une des conditions essentielles serait le mélange de toute la population, tant par classes, que par régions et par races. La Confédération, les cantons, les communes et les particuliers fourniraient le travail. A côté de ce service manuel, le sens de l'idéal au point de vue moral et esthétique serait développé. M. Chuard a accepté la motion pour étude, tout en laissant entrevoir que ce ne serait ni aujourd'hui, ni demain, qu'elle serait discutée. En tant que question d'éducation, cette motion rentrerait du reste dans la compétence des cantons. M. Naine la combat pour aussi longtemps que subsistera le service militaire. Il y a longtemps que les socialistes demandent un service civil pour remplacer celui-là. M. Greulich, lui, ne craindrait pas l'introduction de ce service civil, étant persuadé qu'il supplanterait et déracinerait rapidement le service militaire. M. von Matt, de Nidwalden, relève des objections pratiques, puis se lamente sur la désunion de la famille, si les jeunes filles de 18 ans quittent le foyer paternel pendant six mois. (Et les filles d'ouvriers, obligées parfois de quitter leur famille dès 16 ans pour aller gagner leur vie, et les années de pension des jeunes filles de situation aisée!!). M. Hoppeler, enfin, se déclare ravi à l'idée que toutes les jeunes filles sauront soigner un bébé, chose que la plupart ignorent aujourd'hui.

Voilà l'avis des hommes; et celui des femmes? La jeunesse suisse-allemande saluerait avec enthousiasme l'idée d'un service civil; en l'examinant sérieusement toutefois, nous craignons que l'exécution du projet ne conduise à une exploitation rapide des forces physiques et morales de la jeune fille. Avec tout ce qu'elle devrait acquérir en six mois, ce n'est certainement pas elle qui rentrerait au foyer « le teint bronzé et le cœur joyeux ». En second lieu, il ne s'agirait pas là d'un service à rendre aux différentes institutions, mais d'un vaste encombrement dont elles ne se soucient absolument pas. Où prendrait-on les milliers de bébés, et de malades qui devraient « subir » cette entraide sociale? M. Hoppeler croit-il qu'on commande des séries d'enfants comme de fusils pour les livrer à des mains inexpérimentées? Et en dernier lieu, le travail féminin se distinguera toujours d'un service militaire et même d'un service agricole, parce que le ménage réclame un travail individuel, que chaque femme effectuera seule pour son compte, tandis que la défense nationale ou les travaux de la campagne sont une action de la masse. C'est pourquoi nous pensons qu'il y aurait des moyens moins coûteux et plus utiles que l'encasernement, pour préparer la jeune fille à toutes les grandes tâches que la vie attend d'elle. Il y aura d'autres occasions de faire des propositions positives sur cette importante question qui est loin d'être résolue.

La motion Waldvogel a réuni 66 voix contre 61; elle rencontre l'opposition en bloc des Suisses romands. Nous savons que d'autres l'ont acceptée pour faire œuvre nationale, mais avec la ferme décision d'en refuser l'exécution plus tard. Quelle logique!

En fait de nouvelles du Palais Fédéral, il semble qu'on ait pris à cœur la prédiction d'un professeur américain qui annonce

une révolution complète de nos habitudes dans un avenir assez prochain. D'ici à une cinquantaine d'années, dit-il, les femmes dirigeront la politique et c'est aux hommes qu'incomberont les soins du ménage. C'est sans doute en prévision de ce renversement des rôles et pour y préparer dès aujourd'hui nos citoyens que le Conseil Fédéral a délégué au Congrès international pour l'Enseignement ménager, à Paris, un homme, politicien jusqu'ici, en la personne de M. le Conseiller d'Etat Porchet, de Lausanne!

A. LEUCH-REINECK.



Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

VAUD. — Le succès des conférences faites en mars à Agiez, Bière et Vallorbe, par MM. Veillard, P. Chapuis, Béranger et M^{lle} Dutoit, a continué à nous prouver combien l'intérêt en faveur du suffrage féminin se développe dans notre campagne vaudoise. Ici l'on nous déclare que « les femmes ont soif d'être renseignées sur le suffrage féminin », là que « cette question passionne les gens ». Vallorbe tient le record cet égard: à sa demande nous avons fait là trois conférences dans l'espace de neuf semaines. Le 30 mars, à l'issue de la dernière, un groupe suffragiste fut fondé, sous la présidence de M^{me} Jaillat-Combe, avec le bel effectif de 56 membres. Superbe début qui fait bien augurer de la vitalité de ce nouveau groupe, auquel nous adressons nos meilleurs vœux de prospérité et d'activité féconde. — A Lausanne, le premier mercredi d'avril, M. le prof. D. Lasserre nous a parlé de l'Association vaudoise pour la Société des Nations et du but qu'elle se propose: faire mieux comprendre, connaître et apprécier la Société des Nations, la rendre plus populaire et sympathique, lutter contre l'opposition qu'elle rencontre encore dans bien des milieux, et réduire à néant les critiques injustifiées qui lui sont adressées. Pour que la Société des Nations soit forte, il faut, en effet, que les délégués qui y sont envoyés se sentent soutenus par les peuples qu'ils représentent. Encourager l'Association nationale suisse pour la Société des Nations, y adhérer et lui procurer de nouveaux membres, constitue donc pour chacune de nous un devoir à remplir envers notre patrie. L. D.

VEVEY. — Notre groupe, qui compte actuellement 165 membres, s'est réuni en Assemblée générale le 5 avril pour entendre le rapport du Comité sur l'activité de la Société pendant cette année. En juin, deux séances cinématographiques sur les soins à donner aux enfants furent organisées par notre entremise. — En octobre, M. Truan, délégué au Congrès des Intérêts féminins à Berne, nous fit part de ses impressions sur ces belles journées. — Le 16 novembre, M^{me} Curchod-Secretan présida une soirée de discussion; il est regrettable que, malgré nos sollicitations, les antisuffragistes n'aient pas présenté leurs objections. — M^{me} Leuch-Reineck vint de Berne en février nous parler de la femme dans la législation suisse. — Enfin, en mars, M. Chappuis, pasteur à Olon, répéta à Vevey une conférence donnée avec succès dans plusieurs localités sur *les Droits de la Femme*. — Notre présidente, M^{me} de Montet, a fait des démarches auprès des pasteurs des localités voisines pour organiser des conférences suffragistes; nous espérons de bons résultats de cette initiative. — Après le rapport du Comité, M^{me} Curchod-Secretan présenta un beau travail sur la femme et le droit de vote dans la question morale. Il est regrettable que seul un petit groupe de femmes ait entendu cet exposé si poignant et si bien fait pour remuer les consciences! A. R.

SAINT-GALL. — L'Union Féministe a organisé, durant le mois de mars, une série de causeries sur les carrières féminines, faites par des professionnelles, et toujours précédées d'une introduction de portée générale. C'est ainsi que M^{lle} Eugster-Zust, directrice de l'Office municipal d'orientation professionnelle (division des jeunes filles), a montré de manière frappante combien est petit le nombre des femmes qui font un apprentissage en rapport avec celui des femmes employées professionnellement. Cette disproportion doit disparaître, afin que la main-d'œuvre féminine soit évaluée à sa valeur et ne constitue pas, par son évaluation trop basse, une concurrence déloyale au travail masculin; afin, aussi, naturellement, que la profession choisisse soit une source de joie pour celle qui l'exerce, et qu'elle puisse, par l'excellence du travail accompli, lutter contre la concurrence étrangère.